

Transport – économie d'énergie pour l'éclairage public « rond-point de la Planche Fagline » : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention

Le rapporteur,

☞ donne connaissance du projet de travaux d'économie d'énergie pour l'éclairage public au rond-point de la Planche Fagline ;

☞ rappelle qu'une convention financière a été signée en 2009 entre le Clé, l'ADEME, Rennes métropole, EDF et la commune de Pacé pour la mise en œuvre expérimentale de matériels de réduction/régulation de tension en éclairage public. Du fait de cette convention, l'ADEME s'engage à verser à la commune la somme de 2 498,05 € HT pour cette opération.

☞ rappelle que le montant estimé des travaux est de 6 840,00 € hors taxes.

☞ informe que ces travaux peuvent également être subventionnés par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (S.D.E. 35) à hauteur de 15% du montant hors taxes en plus de la subvention de l'ADEME.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention S.D.E. 35 :	1 026,00 € HT
- Subvention ADEME :	2 498,05 € HT
- Part communale :	3 315,95 € HT
Soit :	6 840,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme et développement durable », lors de sa réunion du 14 mars 2013 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de réaliser ces travaux ;

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention, correspondant à 15% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès du S.D.E. 35, soit 1 026,00 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité